

## FAQ Webinaire

### « Hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

#### Visez le sommet ! »

**Q / « En centre de tri, vous ne faites que du contrôle du tri de matière que nous avons effectué au préalable ? »**

R / Le contrôle est une étape clef et importante du travail d'un centre de tri car les matières valorisables ou non vont partir sur des sites industriels qui ont des cahiers des charges précis. En plus du contrôle, nous avons un travail de tri (voire de sur-tri) afin d'orienter les matières sur les bonnes filières.

Nous réalisons également le conditionnement pour certaine matières (ex : balles de cartons, de papier ou de bouteilles d'eau)

Nos centres de tri ont également vocation à assurer la massification et le stockage des déchets avant chargement, car ils sont également centres de transfert : les R matières sont chargées dans des camions pour être acheminées vers les sites de valorisation.

**Q / « Comment dois-je faire si je n'ai pas de place pour tirer dans mes locaux ? »**

R / SUEZ propose une large gamme de contenants adaptés à vos différents besoins et quel que soit votre secteur d'activité : bureaux, RIE, logistique, production...cela en fonction des matières et du volume de chaque flux.

La fréquence de collecte peut aussi être adaptée afin d'éviter un stockage de matière trop important sur votre site.

Afin de vous accompagner au mieux, vous pouvez faire appel à notre service d'audit & diagnostic ; notre équipe d'ingénieurs environnementaux étudieront les spécificités de votre site pour vous restituer les meilleurs options possibles (prestation sur devis)

**Q / « Peut-on parler de valorisation énergétique lorsque les déchets vont en ISDND ? Valoriser les biogaz issus des lixiviats ne veut pas dire que les déchets enfouis sont valorisés »**

R / En effet, les déchets enfouis ne sont pas valorisés. Seules l'incinération quelle que soit sa forme et la méthanisation sont incluses dans la valorisation énergétique.

**Q / « Utiliser les déchets pour la production d'électricité est une bonne chose ; pourquoi est-ce en bas de l'échelle de Lansink ? »**

R / Parce que toutes les autres étapes : prévention, réutilisation et recyclage sont encore plus vertueuses.

La raréfaction des ressources nous poussent à favoriser le recyclage des matières afin d'éviter l'extraction de nouvelles matières premières non renouvelables. Par exemple, le recyclage des plastiques évite l'utilisation de pétrole utilisé pour fabriquer des plastiques vierges. Le recyclage des batteries permet de récupérer des métaux critiques et des terres rares qui ne sont pas disponibles en Europe, permettant d'assurer une certaine souveraineté européenne,

continent sur lequel ces ressources ne sont pas disponibles. Nous sommes ainsi moins dépendants des autres continents grâce à la prévention, à la ré utilisation et au recyclage.

Mais vous avez raison, pour certains déchets trop souillés pour être recyclés ou non conçus pour être réparés, réutilisés ou recyclés, l'incinération avec récupération d'énergie est aujourd'hui une solution utile pour produire de l'électricité localement.

**Q / « Employée en entreprise Télécom je ne trouve pas de solution pour faire reprendre nos câbles de fibre optique autrement qu'enfouissement...y a-t-il des solutions en recherche chez Suez pour demain, étant donné le nombre considérable de kilomètres de câbles installés dans le monde et en France ? »**

R / SUEZ est engagé dans la recherche de nouvelles filières de valorisation pour répondre aux besoins de ses clients ; pour cela nous accompagnons avec différents programmes des start-up sur l'ensemble des territoires en France.

Le sujet est aussi à prendre en amont en impliquant vos fabricants et fournisseurs de fibre qui mettent sur le marché des produits pour lesquels il n'existe pas encore de solutions de fin de vie : Il faut travailler l'éco-conception.

Ici la problématique du recyclage vient des différentes couches qui composent une gaine de fibre optique et la nature même du cœur qui peut être du verre ou une matière plastique.

Les fibres optiques sont des objets complexes composés de gaines elles-mêmes composées de différentes typologies de plastiques et de fibres en verre. Chaque famille de fibres optiques a une composition différente, rendant complexe ce qu'on appelle le recyclage mécanique (broyage, séparation des fractions et recyclage des matière). La voie de recyclage envisagée est plutôt le recyclage chimique (par exemple la pyrolyse) où on va aller chercher les molécules de ces fibres optiques. Ces technologies ne sont pas encore tout à fait matures, mais dès qu'elles seront prêtes, nous pourrons tester le recyclage des fibres optiques dans ces nouvelles technologies.

**Q / « Existe-t-il un procédé pour produire de l'hydrogène à partir des déchets ? »**

R / Il existe effectivement des procédés pour produire de l'hydrogène à partir de déchets, à partir de biomasse (résidus organiques) en particulier. Mais l'hydrogène peut aussi être produit à partir d'eau. Comme les déchets sont composés de molécules complexes, les travaux de recherche actuels ciblent plutôt la conversion des déchets en nouvelles molécules d'intérêts à plus forte valeur ajoutée comme l'éthanol.

**Q / « Pourquoi limiter l'enfouissement s'il offre autant de vertus ? »**

R / Parce que toutes les autres étapes : prévention, réutilisation et recyclage sont encore plus vertueuses. Mais vous avez raison, l'enfouissement reste une solution parfois indispensable quand d'autres options ne sont pas disponibles sur un territoire.

L'enfouissement présente des vertus car il permet de capturer les déchets, éviter qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement. Les normes imposent une captation de tous les polluants et co produits comme le biogaz. Il capture également le CO2. Néanmoins, il ne permet pas une économie circulaire et de préserver les ressources. Aujourd'hui, compte tenu de la raréfaction

de toutes les ressources, il est impératif de favoriser la maximisation de l'utilisation des matières par la prévention, le ré emploi ou le recyclage.

**Q / « Calcul de la TGAP à partir de 2026 ? »**

R / Les données ne sont pas encore disponibles à ce jour.

**Q / « Est-ce qu'il y a une matrice pour l'attestation sur l'honneur pour le tri des déchets ? Et à qui faut-il la donner ? »**

R / Vous trouverez ci-après un lien vers l'attestation que fournit le site du Ministère de la Transition écologique, ce document est à fournir tous les ans à votre prestataire de collecte et de traitement de vos déchets.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Justificatifs%20CE%2024042023.pdf>

**Q / « Comment trier à la source les différents types de plastique dans une industrie ? Nous n'avons pas les compétences nécessaires... »**

R / Dans un premier temps, vous devez isoler les différents types de plastiques que vous générez dans vos déchets. Vous pouvez vous reporter aux fiches de données sécurité établies par vos fournisseurs pour les qualifier.

Si cela est trop complexe, vous pouvez déléguer ce travail à nos experts Audit & diagnostic qui en plus de qualifier les matières vous apporteront les solutions de mise en place de contenants et de modalités de collecte adaptés à vos besoins (prestation sur devis).

**Q / « Proposez-vous des solutions de traitement des glassines ? »**

R / Il existe des solutions en local. N'hésitez pas à nous contacter via cette adresse : <https://www.suez.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/collecte-dechets-entreprise/demande-devis>

**Q / « Qui réalise la caractérisation des déchets ? SUEZ peut la faire ? »**

R / Oui, SUEZ peut vous accompagner sur la caractérisation de vos déchets pour cette prestation (sur devis) qui relève de la responsabilité des producteurs. Pour cela n'hésitez pas à contacter votre conseiller commercial ou [contact@suez.com](mailto:contact@suez.com) ou encore à nous contacter via cette adresse : <https://www.suez.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/collecte-dechets-entreprise/demande-devis>

**Q / « Est-ce qu'à présent les déchets ultimes sont traités en filière D, serait-il possible de les faire passer en recyclage ou récup énergétique ? »**

R / Les codes (R/D) correspondent aux opérations de valorisation (R) et d'élimination (D) énumérées dans les annexes II A et II B de la directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée.

Si les déchets sont utilisés comme combustibles (incinération avec récupération d'énergie ou utilisation en CSR) et en fonction du rendement énergétique de la solution de valorisation, ils peuvent alors être classés sous un code R. Nous vous recommandons la lecture du rapport RECORD sur ce sujet :

<https://record-net.org/media/etudes/202/public/rapport/rapport-record16-0161-1a.pdf>

**Q / « Qui est sensé reprendre les déchets textiles ? Massification ??? »**

R / Les filières de valorisation des textiles sont en plein développement, avec un enjeu crucial sur la qualité du tri à la source. SUEZ peut vous accompagner sur le geste de tri, la collecte, la massification et la valorisation des textiles professionnels.

**Q / « Quelle est la part de CO2 généré par le recyclage du plastique versus le stockage / valorisation énergétique ? »**

R / D'après la base Empreinte de l'Ademe (<https://base-empreinte.ademe.fr/>) :

- l'impact CO2 du recyclage des plastiques dépend du type de plastiques étudiés. Par exemple, pour un emballage en plastique souple type film de palétisation(en polyéthylène), le recyclage génère 0,134 t eq CO2 / t PE souple recyclée. Et il permet également d'économiser 1,13 t eq CO2 / t PE souple recyclé car le recyclage évite l'extraction et la transformation du pétrole en plastique. C'est ce qu'on appelle les émissions évitées.

- l'incinération des plastiques génère 2,27 t eq CO2 / t de déchets plastiques.

Il est donc très favorable de recycler les plastiques en termes d'impacts CO2.

**Q / « Est-ce que vous organisez des visites sur le terrain d'un site de traitement. Merci »**

R / Oui, dans le cadre de notre offre de formation inter-entreprises combinant formation au tri des déchets et visite de centre de tri.

Par ailleurs, SUEZ organise régulièrement des journées portes ouvertes sur ces sites dans le cadre d'événements nationaux tels que la journée du patrimoine ou la journée mondiale du recyclage.

**Q / « Est-ce que Suez peut nous mettre en relation avec des producteurs pour favoriser l'économie circulaire (exemple : valorisation des cartons et des films plastiques)? »**

R / Tout à fait. De par son fort ancrage territorial, SUEZ a développé une connaissance fine des acteurs de l'économie circulaire à différentes échelles locales, qu'elle peut mettre en relation avec ses clients producteurs pour les accompagner dans la mise en place de solutions de réemploi et de recyclage en boucle courte.

**Q / « Certains Préfets mettent en place la surTGAP. Est-ce légal d'appliquer la surtaxe à toutes entreprises quel que soit son niveau de tri en amont ? Où pouvons-nous trouver l'information de l'application des surtaxes ? »**

R/ La TGAP et, si tel est le cas, la sur-TGAP, s'appliquent à tout déchet éliminé en ISDND quel que soit les traitements en amont. Il convient de rappeler que seuls les déchets ultimes sont autorisés en ISDND, après que le producteur ait rempli ses obligations de tri à la source (décret 5/6/7 flux). A ce titre, il fournit une attestation de tri à la source et, sauf exemption, une caractérisation matière du déchet le démontrant. La référence réglementaire se trouve ici : [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000048769105](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000048769105)

**Q / « Comment distinguer les plastiques recyclables et non recyclables ? »**

R / La recyclabilité d'un plastique est une notion complexe. Pour être recyclable, un déchet plastique doit être collecté (prestation que peut vous proposer Suez), puis il faut qu'il soit trié (soit sur votre site par typologie de plastique, soit sur un de nos sites), il faut ensuite qu'il existe une usine de recyclage qui puisse transformer votre déchet plastique en nouvelle matière plastique recyclée et surtout, il faut qu'il y ait un marché pour cette nouvelle matière, à savoir des clients qui utilisent cette nouvelle matière. C'est complexe, c'est pourquoi nos équipes commerciales et nos experts peuvent vous accompagner pour bien identifier les plastiques recyclables des plastiques non recyclables.

**Q / « Est-ce que les aérosols sont aussi des bombes potentielles si on les jette à la ferraille ? »**

R / Oui, les aérosols doivent être traités en déchets dangereux. Identifiables par un pictogramme.

**Q / « Connaissez-vous une filière de réemploi pour des gants de manutention (sans polluant et en bon état) ? »**

R / Une solution pour le réemploi peut être étudiée au cas par cas, cela dépend des écosystèmes locaux. N'hésitez pas à nous contacter via cette adresse : <https://www.suez.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/collecte-dechets-entreprise/demande-devis>

**Q / « Que proposez-vous pour les mégots ? »**

R / Nous proposons une solution complète de collecte et valorisation pour les mégots. N'hésitez pas à nous contacter via cette adresse : <https://www.suez.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/collecte-dechets-entreprise/demande-devis>

**Q / « Que faire des cintres ? »**

R / Nous pouvons étudier avec vous une solution locale pour ce flux. N'hésitez pas à nous contacter via cette adresse: <https://www.suez.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/collecte-dechets-entreprise/demande-devis>

**Q / « Existe-t-il des sites internet / lien regroupant des références d'organisme de revalorisation de divers déchets ? »**

R / Chaque prestataire de déchets met en avant les types de déchets pris en compte sur leurs sites. Visitez le site [suez.com](http://suez.com) pour connaître nos solutions.

Par ailleurs, l'ADEME a répertorié [sur cette page](#) l'ensemble des filières couvertes par des REP (Responsabilité élargie des producteurs) et des éco-organismes en charge de ces filières.